

DELIBERATION N° 200_DE 18052022

Création d'un Comité Social Territorial avec institution d'une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail.

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales,

Le dix-huit mai deux mille vingt-deux à dix heures au CDG66, 35 bd de St Assiscle-Centre Del Mon – salle de conférence- 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 6 mai 2022 sous la présidence de M. Robert GARRABE,

-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28

-Nombre de membres présents : 17

-Nombre de membres votants : 23

Membres titulaires du Conseil d'administration :

Présents

Collège des communes affiliées

Titulaires :

M. Robert GARRABE, Président

Mme GARCIA-VIDAL Madeleine, M. GARSAU Jacques, M. GOT Alain, M. NIFOSI Christian, M. OLIVE Robert, M. PAILLES Roger, M. PLA Raymond, M. PORTEIX Yves, M. REMEDI Bernard, M. TAHOCS Antoine, M. SOLE Jean-Michel, M. VILA Jean

Suppléants :

Mme CARBONNET Marion (suppléante de PIQUET Philippe)

Collège des établissements affiliés

M. PUIG Louis

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV – loi 84-53 modifiée)

Représentants titulaires de la Ville de PERPIGNAN

Mme PUJOL Danielle (Suppléante de M. DUSSAUBAT François)

Représentants titulaires du SDIS

Mme ROLLAND Martine

Absents excusés

Mme BACH Marie, M. BILLES Jean-Paul, M. CALVET Guy, M. CHAMBON Jean-Louis, M. GALAN Bruno, M. LACAPERE Rémi, M. LOPEZ Jean-Jacques, M. RALLO François, M. ROQUE Jean, Mme SADOURNY Marie-Pierre, M. THIBAUT Jean-Jacques

Représentés ayant donné pouvoir

Mme BACH Marie à PUJOL Danielle

M. BILLES Jean-Paul à PAILLES Roger

M. CALVET Guy à Mme GARCIA-VIDAL Madeleine

Mme CHAMBON Jean-Louis à M. TAHOCS Antoine

M. RALLO François à SOLE Jean-Michel

Mme SADOURNY Marie-Pierre à PLA Raymond

Personnalités invitées

M. Clément STOLBOWSKY, Directeur du Centre de Gestion 66

M. Jean-Marie BIERME, Responsable du Centre des Finances Publiques Perpignan Municipalité

Création d'un Comité Social Territorial avec institution d'une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 251-5 à L. 251-10,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Considérant qu'un Comité Social Territorial doit être créé auprès de chaque Centre de Gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de 50 agents,

Considérant qu'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est obligatoirement instituée au-delà de 200 agents,

Considérant qu'au 1^{er} janvier 2022 le nombre d'agents relevant du Comité Social Territorial du CDG 66 est de 2 471,

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré,

ACTE la création d'un Comité Social Territorial avec l'institution en son sein d'une Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et de Conditions de Travail.

Adopté à l'unanimité des membres présents

Fait à PERPIGNAN, le 18 mai 2022



Le Président
Robert GARRABE

Le Président :

Certifie sous sa responsabilité le caractère de cet acte qui sera affiché au siège du CDG 66

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

- Transmis au représentant de l'Etat le : 23-05-22

- Affiché le : 23-05-22

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20220523-DB-200-18052022-DE
Date de télétransmission : 23/05/2022
Date de réception préfecture : 23/05/2022